

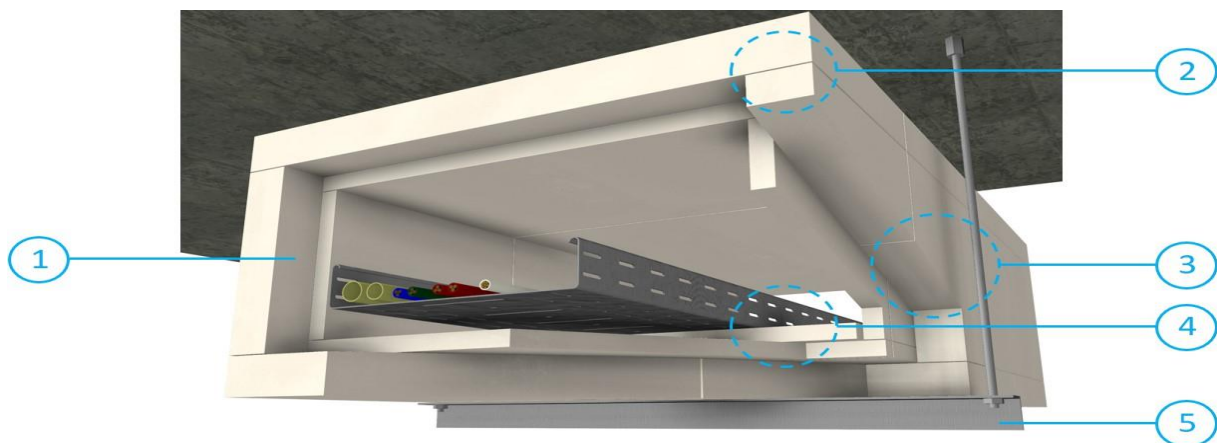
INFORMATION SYSTÈME

3.71s.120 - Maintien de fonction de câbles électriques - 120 minutes -
Quatre faces - small



Description

Protection quatre faces de câbles électriques, réalisée en plaques PROMATECT®-L500. Les chemins ou échelles de câbles sont posés dans le conduit. La largeur intérieure du conduit est limitée à 110 mm. La hauteur intérieure est limitée à 100 mm.



Construction

1. Plaques PROMATECT®-L500 d'une épaisseur de protection totale de $e = 80$ mm. Les plaques sont appliquées en deux couches de 40 mm chacune.
2. Les plaques sont fixées les unes aux autres au moyen de (a) agrafes en acier, $l = 80$ mm (diamètre 1,53 mm), posées au moins tous les 100 mm ou (b) vis en acier, $l = 80$ mm (diamètre min. 5 mm), posées au moins tous les 150 mm.
3. Les joints entre les plaques des deux couches sont alternés sur une distance approximative de 60 mm. Les plaques sont fixées entre elles au droit des joints au moyen d'agrafes en acier, $l = 80$ mm (diamètre 1,53 mm), posées au moins tous les 100 mm.
4. Câbles électriques, posés dans des chemins ou échelles de câbles perforés ou non-perforés. Les chemins ou échelles de câbles doivent être soutenus tous les 1200 mm par une bande en PROMATECT®-L500 de 100 mm x 20 mm.
5. Système de suspension non-protégé, composé de profilés (25 x 45 x 25 mm au minimum, épaisseur du matériau minimale 3 mm) et de tiges filetées en acier (minimum M8). Les profilés porteurs sont posés au moins tous les 1200 mm et à 50 mm max. des joints entre deux plaques en silicates de calcium consécutives.

Performances du système

	Dimensions intérieures minimales (l x h)	Dimensions intérieures minimales (l x h)	Orientation de l'application
	-	110 mm x 100 mm	Horizontal
3.71s.120	Performance incendie	Testé suivant	Numéro du rapport
	Maintien de fonction de câbles électriques 120 minutes	NBN 713.020 (1968) + Addendum 3 (1994)	2014-A-058 Rev.2

Pour tous les autres aspects concernant nos produits et constructions, nous référons à notre documentation et aux rapports et conseils de mise en œuvre.